



Note de présentation brève et synthétique du budget 2022

1) Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville de Pulnoy.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 5 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la ville : d'un côté, les affaires courantes dans la section de fonctionnement et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à entretenir le patrimoine et à préparer l'avenir.

2) La section de fonctionnement

a- Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes permettant le fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (services périscolaires, mission ados, location de salles, concessions des cimetières ...), des impôts locaux et des dotations et aides versées par l'Etat et par la Métropole.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments publics, les achats des matières premières et fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Au budget 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 402 071,13 € et les recettes à 4 498 325,11 €, soit une augmentation respective de 20,20 % et 4,66 % par rapport à 2021.

L'écart entre le volume des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même en partie ses projets d'investissement. Pour 2022, constat est fait que le budget permet de dégager une capacité d'autofinancement de 293 616,13 €.

b- Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2021	Réalisé	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 134 495,00	1 026 270,08	1 340 081,00
012	Charges de personnel	2 299 230,00	2 282 088,35	2 417 757,00
014	Atténuation de produits (logt vacants)	4 975,00	4 974,00	1 000,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	222 310,00	206 830,86	264 242,00
66	Intérêts d'emprunts + ICNE	14 870,00	12 986,46	19 325,00
67	Charges exceptionnelles	5 654,00	3 796,76	1 050,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	10 000,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	3 691 534,00	3 536 946,51	4 053 455,00
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	122 000,00	121 002,79	97 233,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000,00	4 558,64	6 000,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	3 819 534,00	3 662 507,94	4 156 688,00
023	Virement à la section d'investis.	349 198,34		245 383,13
	TOTAL DÉPENSES	4 168 732,34	3 662 507,94	4 402 071,13

Les charges à caractère général

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilées. Pour 2022, elles sont estimées à 1 340 081 €, en hausse de 30,57 %, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du tarif des fluides (gaz, électricité) pour lesquels 72 900 € ont été prévus.

Les charges de personnel et les effectifs

Elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales mais aussi les impôts, taxes et versements assimilées qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service.

Les charges de personnel représentent 54,92% du montant de dépenses réelles de fonctionnement. Cette proportion qui peut paraître élevée s'explique par le fait que l'ensemble des services à la population est assuré par le personnel communal, au contraire d'autres communes où ces services sont externalisés à des entreprises privées. C'est le choix politique de l'équipe municipale, pour une meilleure maîtrise du service et une meilleure réactivité en cas de besoin.

Le nombre d'agents municipaux s'élève à 90 agents – 69,48 Equivalent Temps Plein.

La répartition par catégorie en ETP est la suivante :

- catégorie A : 2 ETP
- catégorie B : 7 ETP
- catégorie C : 59,48 ETP
- apprentis : 1 ETP

Pour mémoire, en 2021, le nombre d'agents municipaux s'élevait à 76 agents – 57,54 Equivalent Temps Plein.

c- Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2021	Réalisé	BP 2022
70	Produits Serv. Ventes Directes	358 327,00	334 247,88	367 326,00
73	Contributions directes (7311 + 7318)	1 599 295,00	1 640 638,00	1 640 630,00
73	Autres contributions	843 409,00	872 052,62	874 900,00
74	Dotations, subventions	706 230,00	748 195,63	711 677,00
75	Autres produits de gestion courante (location - loyer crèche)	66 203,00	63 396,63	75 534,00
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)	0,00	0,75	0,00
77	Produits exceptionnels (sinistres)	10 170,00	1 794,72	73 664,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	60 820,00	64 171,32	69 920,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	3 644 454,00	3 724 497,55	3 813 651,00
042	Opérations d'ordre entre section travaux en régie	52 000,00	47 055,80	49 000,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	3 696 454,00	3 771 553,35	3 862 651,00
002	Excédent antérieur reporté	526 628,70	526 628,70	635 674,11
	TOTAL RECETTES	4 223 082,70	4 298 182,05	4 498 325,11

La fiscalité

Il est rappelé que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date, 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation.

Pour les 20% de ménage restants, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Pour le département de Meurthe et Moselle, le taux appliqué est celui de 2020 soit 17,24% et pour la commune le taux appliqué est celui voté de 11,38%, soit un taux total dit « taux de référence » de 28,62%.

Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de la taxe foncière transférés.

Pour corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes.

Ainsi, les taux délibérés pour l'année 2022 sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 42,99%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,62%

Le produit fiscal attendu pour 2022 est de 1 828 899 €, contre 1 640 638 € perçus au titre de 2021.

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

Il est rappelé que la dotation forfaitaire a beaucoup baissé depuis 2014, avant de repartir à la hausse en 2019 :

2014 = - 37 107 €
2015 = - 78 478 €
2016 = - 69 049 €
2017 = - 47 097 €
2018 = - 13 334 €
2019 = + 974 €
2020 = + 17 457 € (somme perçue : 389 007 €)
2021 = - 4 201 € (somme perçue : 384 806 €)
2022 = - 6 214 € (somme perçue : 378 592 €)

3) La section d'investissement

a- Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne l'entretien dynamique du patrimoine communal ainsi que les projets d'avenir.

La section d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de véhicules, de matériel,

d'informatique, d'études, de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création

- plusieurs types de recettes existent : les subventions d'investissement apportées par des partenaires, la récupération de TVA par le Fonds de Compensation de la TVA, les amortissements.

b- Les projets d'investissements pour 2022

Hôtel de ville	Renouvellement matériel informatique, ascenseur mairie, badgeuse, réaménagement locaux	79 034 €
Ecoles	Mobilier, remplacement radiateur salle multi-activités M4Vents, élévateurs GS1, capteurs CO2, étude réfection cours d'école	85 303 €
Bâtiments divers	Porte sectionnelle, matériel atelier, refonte de l'espace numérique pour les familles	39 840 €
Equipements sportifs	Terrain de foot synthétique, pompes terrain de foot	1 082 017 €
Espaces verts	Matériel, plantation d'arbres	43 965 €
Aires de jeux	City stade MASS, revêtement sol city 4Vents, dégradation jeux	
Forêt	Panneaux	
Cimetière	Construction d'allées	10 000 €
Aménagement voirie	Panneaux, illuminations	15 909 €
Espace 4 vents	Adoucisseur pour lave-vaisselle	2 000 €
Centre de rencontres	Echangeur réseau CTA	7 779 €
Maison des jeunes	Pose d'une tôle décorative	2 652 €
Centre socioculturel	Fibre optique, alarme, armoire électrique	31 190 €
Ferme Belin	Etude et aménagement terrain	35 000 €
Emprunt	Echéances 2022 + reliquat 2021 + remboursement Solorem	196 074 €
Honoraires	Audit bâtiment (pour toiture-isolation)	40 000 €
Divers	Véhicule de propreté, tables, bancs, grilles caddies, stands, bac de rétention, mobilier ergonomique	31 600 €
Travaux	Travaux en régie	49 000 €

c- Les dépenses d'investissement

	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2021 + RAR 2020	Réalisé	RAR 2021	BP 2022
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	51 663,41	39 671,41	2 221,00	79 034,00
	OPERATION 14 ECOLES	230 017,58	42 455,29	39 424,99	85 803,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	57 887,00	22 944,24	16 749,60	39 840,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	836 127,96	21 627,50	1 259,76	1 082 017,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	18 674,98	11 144,65	1 586,72	9 000,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	2 000,00			34 000,00
	OPERATION 19 CIMETIERES	62 788,00	1 062,00	44 581,77	10 000,00
	OPERATION 20 FORET	1 075,00	962,50		965,00
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	9 998,40	7 066,32		15 909,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH	940,00	712,00		2 000,00
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES				7 779,00
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES	12 578,49	9 710,34		2 652,00
	OPERATION 27 GOLF HABITAT				
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL	1 419 446,04	1 240 099,59	151 276,29	31 190,00
	OPERATION 30 FERME BELIN				35 000,00
	TOTAL OPÉRATIONS	2 703 196,86	1 397 455,84	257 100,13	1 435 189,00

Chapitres	Libellés	BP 2021 + RAR 2020	Réalisé	RAR 2021	BP 2022
20	Frais d'études	3 000,00			40 000,00
	TOTAL CHAPITRE 20	3 000,00	0,00	0,00	40 000,00
21	Matériel-Mobilier-Terrain	54 703,00	45 079,07	5 752,07	31 600,00
	TOTAL CHAPITRE 21	54 703,00	45 079,07	5 752,07	31 600,00
23	Travaux divers				
	TOTAL CHAPITRE 23				
26	Titres de participation				
	TOTAL CHAPITRE 26	0,00	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS FINANCIERES				
001	Déficit d'investissement				
16	Remboursement du capital de la dette	118 595,34	117 742,53		186 250,00
16	Remboursement SOLOREM	9 824,00	9 823,56		9 824,00
020	Dépenses imprévues	3 245,80			10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections travaux en régie	52 000,00	47 055,80		49 000,00
041	Opérations d'immobilisation (réintégration travaux et frais d'insertion)	20 000,00			5 200,00
	TOTAL DEPENSES	2 964 565,00	1 617 156,80	262 852,20	1 767 063,00
				2 029 915,20	

d - Le financement des investissements

L'ensemble de la section d'investissement est financé par de l'emprunt (24,63%), de l'autofinancement (12,08%), le reste étant des subventions publiques, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté et de l'amortissement.

Chapitres	Libellés	BP 2021 + RAR 2020	Réalisé 2021	RAR 2021	BP 2022
	EQUIPEMENT				
13	Subventions d'investissement	892 943,00	36 299,31	315 159,00	479 000,00
	OPERATIONS FINANCIERES				
10	FCTVA	45 000,00	52 482,57		233 750,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	615 002,19	615 002,19		
16	Emprunts nouveaux	584 073,00	584 070,92		500 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	122 000,00	121 002,79		97 233,00
021	Virement Section Fonct.	349 198,34			245 383,13
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	2 000,00		2 000,00	
23	Immobilisations en cours (remb avance socio)		26 140,62		
041	Opérations d'immobilisation (réintégration frais insertion)	20 000,00			5 200,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	2 630 216,53	1 434 998,40	317 159,00	1 560 566,13
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté	334 348,47	334 348,47		152 190,07
	TOTAL RECETTES	2 964 565,00	1 769 346,87	317 159,00	1 712 756,20
				2 029 915,20	

4) La dette

Est intégré le nouvel emprunt qui sera nécessaire pour financer le programme d'investissement.

Évolution prévisionnelle de la dette au 1^{er} janvier

2020	2021	2022
1 422 854	1 624 702	2 076 149

Montant du capital dû	Taux moyen des intérêts	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 536 426,48 €	0,48 %	13 ans 4 mois	17 ans 7 mois	11

5) Les principaux ratios au 01/01/2022

Dépenses réelles de fonctionnement / population

= 789,30 € (moyenne nationale des communes de même strate = 935 €)

Produit des impositions directes / population

= 322,52 € (moyenne nationale des communes de même strate = 507 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population

= 750,57 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1 133 €)

Dépenses d'équipement brut / population

= 357,93 € (moyenne nationale des communes de même strate = 305 €)

Encours de dette / population

= 408,61 € (moyenne nationale des communes de même strate = 860 €)

Dotations globales de fonctionnement / population

= 75,58 € (moyenne nationale des communes de même strate = 153 €)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

= 60,29 % (moyenne nationale des communes de même strate = 56 %)

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

= 110,30 % (moyenne nationale des communes de même strate = 90,10 %)

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

= 47,69 % (moyenne nationale des communes de même strate = 27 %)

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

= 54,4 % (moyenne nationale des communes de même strate = 76 %)

Fait à Pulnoy le 14 avril 2022

Le Maire,
M. OGIEZ.

